Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_31-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/31

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 30**
Nombre de votants : **32**

Date de convocation :
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Jean-Pierre PETERMANN	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Claudine DESMET	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Véronique BESNARD	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Bruno VETTIER	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Stéphanie DOUESSIN	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Arnaud RADDE	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : AP_CP 44 - Démolition et reconstruction de la salle de sports d'Ossé - Opération 44 - Création

Rapporteur : Catherine TAUPIN

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter sur un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan budgétaire, financier mais aussi organisationnel. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Afin de répondre au développement des activités sportives sur le territoire de la commune nouvelle, il est prévu la démolition et la reconstruction de la salle de sports sur la commune délégué de Ossé.

Budgétairement, cette pluriannualité implique la création d'une autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) dans un but de planification et d'optimisation de la programmation du budget.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimées en TTC) comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_31-DE

Démolition et reconstruction de la salle de sports d'Ossé
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Création- 9 mars 2026

DEPENSES	2026	2027	2028	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	215 000,00			**215 000,00**
Travaux		1 800 000,00	1 042 000,00	**2 842 000,00**
TOTAUX	**215 000,00**	**1 800 000,00**	**1 042 000,00**	**3 057 000,00**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la création de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n° 44 « Démolition et reconstruction de la salle de sports d'Ossé » qui sera annexée au budget 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN